

Lausanne, le 25 septembre 2023

**Communiqué de presse des organisations des salarié.e.s des services publics et parapublics vaudois**

**Le budget 2024 du Conseil d'État prend acte de la mobilisation des salarié.e.s de ce printemps mais réduit toujours les salaires réels des employé.e.s des services publics et parapublics**

Le Conseil d'Etat a publié ce jour son projet de budget 2024, qui sera discuté au parlement en décembre 2023.

Le projet anticipe une indexation de 1,6% pour les rémunérations des salarié.e.s des services publics et parapublics à quoi s'ajoutent les 0,2% obtenus par les mobilisations des salarié.e.s au printemps dernier. Le taux de 1,6% correspond à l'IPC d'août 2022 à août 2023. Loin de compenser les hausses du coût de la vie de ces dernières années et celles à venir (voir ci-dessous), ce projet du Conseil d'Etat est tout de même marqué par l'extraordinaire mobilisation des salarié.e.s au printemps dernier.

Ce montant appelle toutefois de la part de nos organisations les considérations suivantes:

- La LPers prévoit que c'est l'indice d'octobre à octobre qui est la référence pour l'indexation des salaires. Il en découle qu'une inflation supérieure constatée en octobre pourrait ne pas être compensée.
- L'IPC est reparti à la hausse en décembre 2020. Depuis cette date, l'indice a augmenté de 6,4% (décembre 2020 à août 2023). De plus, comme chacun.e le sait, cet indice ne reflète pas l'augmentation réelle des prix de ces dernières années (loyers, assurance maladie, énergie).
- Le budget de 2023 n'avait indexé les salaires que de 1,4%, soit en dessous de l'IPC d'octobre 2021 à octobre 2022 (2,9 %) alors que les organisations syndicales et une très forte mobilisation du personnel demandaient la pleine indexation pour compenser une inflation réelle plus élevée que l'IPC. La baisse des salaires réels se chiffre donc en milliers de francs.
- Le renchérissement réel est beaucoup plus élevé que le taux actuel de 1,6% de l'IPC: primes d'assurance maladie (entre 7% et 12%), loyers (jusqu'à 8%) et électricité vont augmenter fortement, sans parler de la TVA (+ 0,4 point dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain).

Le montant annoncé par le Conseil d'Etat n'est donc pas suffisant pour compenser les pertes salariales, passées et à venir, des plus de 70'000 salarié.e.s des services publics et parapublics vaudois.

Les réductions d'impôts, chiffrées pour l'instant à 250 millions dans le programme de législation du gouvernement (2022-2027), vont fortement diminuer les ressources allouées au service public et donc à toute la population. De surcroît, les baisses d'impôt profitent exclusivement aux hauts revenus. Dans le cas des salarié.e.s des services publics, ces baisses sont plus avantageuses que la pleine indexation uniquement pour les salaires supérieurs à 200'000 francs, soit la très haute hiérarchie.

FSF

ssp  vaud

sud

**Pour compenser la hausse réelle du coût de la vie nous revendiquons une augmentation générale des salaires de 5%, au minimum, comme le demandent du reste les organisations syndicales, dont l'Union syndicale suisse, dans l'ensemble du pays. Cette augmentation de 5 % doit également concerner l'ensemble des revenus, bourses, aides sociales et subventions affectées par le renchérissement.**

C'est sur cette base que nos organisations appellent à la mobilisation de toutes et tous pour défendre nos salaires.

**Contacts :**

Céline Misiego, secrétaire générale, FSF, 078 709 66 25

Gilles Pierrehumbert, Secrétaire fédéral, SUD, 079 681 43 31

Raphaël Ramuz, secrétaire syndical SSP, 079 321 11 87